

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE :

. de la convocation : 11.09.2025
. d'affichage : 11.09.2025

N° de la délibération : 2025-102

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 63
. présents : 47
. votants : 57

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 septembre, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. ACQUAIRE Alain, BARBIER Marc, BRUCHET Antoine, CARPENTIER Pierre, Mme CHAPUIS-ROUX Elodie, MM. DELVILLE Jean-Pierre, FORMAN Nicolas, FRIZON Hervé, FRISON Fabrice, GRIMAUX Patrice, JOLY Vincent, MERLIER Jacques, MUSEUX Gérard, ORIER Francis, PECRIAUX Lucas, Mme RAGUENEAU Françoise, M. RICHARD Jean-Edouard, Mme VASSEUR Julie,

Mme CHAPUIS-ROUX Elodie avait donné pouvoir à Mme DELEFORTRIE Luciane.
M. FRIZON Hervé avait donné pouvoir à Mme LEFEVRE Sandra.
M. FORMAN Nicolas avait donné pouvoir à M. DEMULE Frédéric.
M. JOLY Vincent avait donné pouvoir à M. SALOME André.
M. MERLIER Jacques avait donné pouvoir à M. WISSOCQ Jean-Marc.
M. MUSEUX Gérard avait donné pouvoir à M. ZOIS Christophe.
M. ORIER Francis avait donné pouvoir à Mme VERGULDEZOONE Nathalie.
M. PECRIAUX Lucas avait donné pouvoir à Mme COULON Stéphanie.
Mme RAGUENEAU Françoise avait donné pouvoir à Mme POLLARD Corinne.
M. RICHARD Jean-Edouard avait donné pouvoir à Mme POTURALSKI Patricia.

M. ACQUAIRE Alain était représenté par M. ZIENTEK Sébastien, suppléant.
M. GRIMAUX Patrice était représenté par Mme BELLEGUEULE Francine.

Secrétaire de séance : Mme Catherine LARDOUX

OBJET :

DECISION MODIFICATIVE N°1 - 2025
BUDGET ANNEXE LA NOUVELLE SCENE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.1612-11,

Vu la nomenclature comptable M57,

Vu l'avis n°2025-0080 du 16 juin 2025 rendu par la chambre régionale des comptes et modifié par la décision n°2025-0080-bis du 10 juillet 2025,

Vu l'arrêté du Préfet de la Somme n° DCL/BCL/2025-0241 du 28 juillet 2025 portant règlement d'office du budget primitif 2025 de la CCES,

Afin de permettre la bonne exécution budgétaire, il convient de procéder à des ajustements de dépenses et de recettes conformément à la répartition présentée ci-dessous. Ces ajustements maintiennent l'équilibre budgétaire.

Communauté de Communes de l'Est de la Somme
Budget annexe - La Nouvelle Scène

DECISION MODIFICATIVE N° 1 / 2025 - BUDGET ANNEXE LA NOUVELLE SCENE

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6042-3170 : Achat de prestations de services		27 700,00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	- €	27 700,00 €	- €	- €
D-673-3170 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)		300,00 €		
D-673-3171 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)		2 000,00 €		
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	- €	2 300,00 €	- €	- €
R-7062-3170 : Redevances et droits des services à caractère culturel				30 000,00 €
TOTAL R 70 : Ventes de produits, prestations de services	- €	- €	- €	30 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	- €	30 000,00 €	- €	30 000,00 €
INVESTISSEMENT				
Total INVESTISSEMENT	- €	- €	- €	- €
Total Général		30 000,00 €		30 000,00 €

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, par 49 voix pour, 8 abstentions (MM. DE WITASSE THEZY Charles, FRIZON Hervé, LALOI François, Mme LEFEVRE Sandra, MM. LEGRAND Eric, LEPERE Didier, ZOIS Christophe, Mme ZURICH Christine),

.approuve la décision modificative n°1 du Budget annexe La Nouvelle Scène, dont le détail est présenté ci-avant.

. autorise Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Le secrétaire de séance,



Envoyé en préfecture le 24/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le



ID : 080-200070985-20250917-DM1BALNS2025-BF